

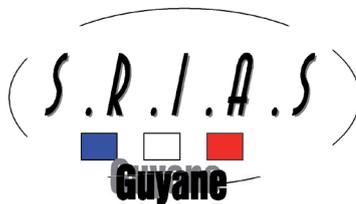
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000 € : vous remboursez 24 mensualités de 84,20 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe de 1%. Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80 €. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84 €.

Crésérfi

Lettre d'information

Le Groupe CSF, partenaire de la SRIAS GUYANE



Le prêt « Avantage partenariat »⁽¹⁾ d'un montant de 2 000 € à partir de 1% TAEG fixe remboursable en 24 mensualités.



Projet immobilier
Accompagnement personnalisé sur des durées les plus adaptées et rachat possible de votre prêt immobilier.



Projet de regroupement de crédits
Accompagnement avec des solutions personnalisées pour être plus serein.



Des solutions d'épargne simples et sécurisées.

Quels services !

Nouveau partenariat

À très vite près de chez vous !



PDFECO23SCUY - Illustrations : Régis Falier - Réseaux : notre environnement, recyclez ce document après utilisation.



Crédit Social des Fonctionnaires

Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

05 90 82 53 17
(appel non surtaxé)

CSF.FR/GUADELOUPE

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orient.fr) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux agents de votre établissement adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. En cas de modification des conditions de prise en charge de l'adhésion et de la cotisation les agents de votre établissement non adhérents/cotisants du CSF pourront être amenés à s'acquitter d'un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Pour 1 emprunteur, TAEG fixe de 1% à 4,28% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2 000 € sur 24 mois. Exemple et conditions au 1^{er} février 2023 et susceptibles de variation. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer à un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

■ Pour les prêts immobiliers : CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orient.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse (Banque coopérative - SA à directoire et conseil d'orientation et de surveillance régie par les art.L512.85 et suivants du code monétaire et financier, au capital de 1 100 000 000 € - 775 559 404 RCS Marseille) - Siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 (orient.fr) ; BRED Banque Populaire, SA coopérative de Banque Populaire, capital de 1 495 866 772,29 € - 552 091 795 RCS - siège social : 18, quai de la Râpée, Paris 12 - Intermédiaires en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608 (orient.fr) ; La Banque Postale (SA au capital de 6 585 350 218 €) - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (orient.fr)

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

■ Pour le regroupement de crédits, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs : Banque EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.orient.fr) ; CRÉDIT LIFT, marque de CA Consumer Finance (SA au capital de 554 482 422 €) - RCS 542 097 522 - RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 (www.orient.fr) - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex ; BNP Paribas Personal Finance (SA au capital de 529 548 810 € - RCS Paris 542 097 902 - Orian N° 07 023 128) - Siège social : 1 bd Haussmann 75318 Paris Cedex 09 ; CFCAL Banque (SA au capital de 5 582 797 € - RCS Strasbourg 568 501 282 B) - Siège social : 1 rue du Dôme 67000 Strasbourg) ; Creacts (SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 €) - Siège social : 61 Av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'Orian en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.orient.fr) ; Crédit Municipal Public et Solidaire (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° Orian 08043988 (www.orient.fr), vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60% du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur le csf.fr.

■ Les offres d'épargne, de placements, d'immobilier neuf et d'assurance sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - N° Orian 07008834 (www.orient.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière : police n°RPI10147372 souscrite auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, par email à : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris.